



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2025/04/43

OBJET

**Autorisation cession parcelle AA 255 à la
SCI G.V. – ZAC Pôle des Costières**

Séance du 22 avril 2025

Date de convocation : 16 avril 2025

Membres en exercice : 37

20 présents – 29 votants

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux avril, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1^{er} Vice-Président, Joël TENA, 2^{ème} Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3^{ème} Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5^{ème} Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6^{ème} Vice-Président, Didier LEBOIS, 8^{ème} Vice-Président, Bruno PASCAL, 9^{ème} Vice-Président, Jean-Paul GERAUD, 11^{ème} Vice-Président – Christian SOMMACAL, 2^{ème} Membre délégué – Mesdames Véronique BENEZET, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Laurence EMMANUELLI, Martine KUFFER, Rachida OUJEDDOU, Isabelle PINON, Nelly RUIZ et Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Monsieur Jérémy PEREDES, Conseiller Communautaire.

Absents ayant donné procuration

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Monsieur André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Monsieur Jean-François THOMAS a donné procuration à Mylène CAYZAC
- Madame Christiane ESPUCHE a donné procuration à Christian SOMMACAL
- Madame Katy GUYOT a donné procuration à Jean DENAT
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Laurence EMMANUELLI
- Monsieur Farouk MOUSSA a donné procuration à Francine CHALMETON
- Monsieur Mohammed TOUHAMI a donné procuration à Bruno PASCAL
- Monsieur Rodolphe RUBIO a donné procuration à Annick CHOPARD

Absents excusés

Leila AMROUT – Nadia BELAOUNI - Carole CALBA – Serge GARNIER - Bernadette MAUMEJEAN – Jean-Louis MEIZONNET - Sandrine RIOS

Absent

Christophe TICHET

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

RAPPORTEUR : Bruno PASCAL

EXPOSE

La Communauté de communes de Petite Camargue est propriétaire de la parcelle AA 255 située en ZAC Pôle des Costières d'une superficie de 2 018 m². Ce foncier se situe entre deux parcelles appartenant à Monsieur VIGNEAU – SCI G.V.

Cette parcelle avait été acquise par l'aménageur de la ZAC et était identifiée comme une voie permettant la jonction entre les deux tranches de cette zone, tranches qui devaient faire l'objet d'un aménagement successif.

En raison de la dureté foncière rencontrée avec un des propriétaires situés dans le périmètre de la deuxième tranche de la ZAC Pôle des Costières et de l'évolution de la réglementation environnementale, l'aménagement de cette deuxième partie de la ZAC ne peut pas être poursuivie.

Néanmoins, les parcelles déjà acquises ont été vendues, permettant l'installation de la société STRANIC, représenté par Monsieur VIGNEAU.

La concession d'aménagement de la ZAC arrivant à son terme le 31 décembre 2023, la clôture étant en cours de finalisation, l'aménageur de la ZAC a donc rétrocédé à la Communauté de communes l'ensemble des parcelles consistant en des voiries, des espaces verts et des noues pluviales, dont fait partie la parcelle AA 255, objet de la présente.

Cette parcelle n'ayant plus de vocation à constituer une voirie communautaire, Monsieur VIGNEAU souhaite l'acquérir, via la SCI G.V.

En vue de vendre ce bien, un avis du Domaine a été sollicité.

L'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale, en date du 3 mai 2024, a déterminé la valeur vénale du dit bien à 60 500 € HT, soit 30 € HT/m².

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du Domaine du 3 mai 2024, joint en annexe ;

Vu la carte jointe en annexe permettant de situer la parcelle AA 255 ;

Vu l'avis de la commission « Développement Economique » du 1^{er} avril 2025 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, mutualisations et attribution des fonds de concours » du 7 avril 2025 ;

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 15 avril 2025 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'APPROUVER la cession de la parcelle AA 255 à la SCI G.V, sis ZA Pôle des Costières à Vauvert, au tarif de 30€ HT du m², soit à 60 500 € HT,

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

Le Président,

André BRUNDU



Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 29/04/2025



ID : 030-243000593-20250422-D2025_04_43-DE

